

Participait pour la CGT: Julien Caumon

Ordre du jour:

- présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail
- budget 2021
- registre santé et sécurité au travail
- accident de service

Déclaration liminaire :

Madame la présidente,

Nous traversons depuis plus d'un an une grave crise sanitaire, sociale et morale, dont les conséquences à long terme restent difficilement mesurables.

Notre gouvernement n'est certes pas à l'origine de cette pandémie, mais porte une lourde responsabilité dans la gestion de la crise.

Les coupes budgétaires sans aucune logique si ce n'est idéologique dans le domaine de la santé et l'affaiblissement assumé de l'État ont certainement entraîné le fiasco actuel.

Le manque de stratégie à long terme, la politique de «stop and go», notre dépendance vis-à-vis des diktats extérieurs ou des big pharma mettent en danger les citoyennes et citoyens.

L'heure n'est plus au recours de la seule économie de marché mais bien à la solidarité et à la mutualisation des moyens au bénéfice du plus grand nombre.

Il est également temps de remettre à l'honneur les services publics depuis trop longtemps stigmatisés par l'élite politique, patronale, journalistique et administrative.

Et pour cela, il serait convenable d'entendre enfin les «premiers de corvées» de ces services.

Mais loin d'écouter, le gouvernement continue la mise à mort des services publics.

La DGFIP n'est pas en reste avec le Nouveau Réseau de Proximité, qui pourtant, loin des belles annonces mensongères de proximité, ne fera qu'éloigner les véritables services publics de pleine compétence de la population qui pourtant reste attachée à l'accueil physique malgré la crise sanitaire.

Notre direction continue les fermetures et regroupements, quitte à créer des usines à gaz,

et la réduction des effectifs malgré des services exsangues, des conditions de travail qui se dégradent et l'incapacité de fait d'assurer toutes les missions.

Récemment, le Directeur général appelait de ses vœux une extension du télétravail tout en admettant les grandes difficultés de sa mise en place.

Nous demandons que de nouveaux moyens soit mis en place, sur l'aspect matériel notamment et non limités aux seuls cas de pathologies médicales et la mise en place d'une véritable indemnité compensatrice comme c'est le cas dans de nombreuses entreprises privées.

De plus, nous demandons la mise en place d'un véritable groupe de travail au niveau local, comme cela a déjà été fait dans d'autres directions comme le Vaucluse récemment.

Pour terminer, comment ne pas évoquer l'avenir du dialogue social avec la fusion prochaine des CHS-CT et CTL en une entité unique, la Commission Sociale d'administration(CSA)?

La réforme a pour but principal de corseter le dialogue social, d'économiser du temps en réduisant les droits et les mandats. On le sait tous ici, point besoin de développer.

Le projet purement politique de création des CSA a été lancé à un moment où le gouvernement voulait réformer si ce n'est déstructurer l'État, mais depuis nous avons connu et connaissons encore une crise sanitaire qui a terriblement impacté l'ensemble de nos concitoyens et de nos collègues. En cette période, les CHS-CT, à tous les niveaux, ont joué un rôle prépondérant.

Pouvez-vous nous affirmer sans ciller que ce qui est proposé pour les remplacer aurait pu jouer le même rôle avec la même efficacité ? Aucune personne honnête ne pourrait le garantir...

Supprimer les CHS-CT, c'est jouer avec la santé et la vie des gens. Et personne ne peut se le permettre!

Sur notre requête de la constitution d'un groupe de travail local sur le télétravail, la directrice semble y être favorable mais souhaite attendre le compte rendu du GT national.

Sur la question des futurs CSA, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), Philippe Renda, rajoute que ces nouveaux organes ne rendront plus d'expertise ni ne seront consultés sur les futurs projets de restructurations.

Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail

Mr Renda présente la nouvelle note pour 2021:

- mise en place d'une convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) avec lancement d'expérimentations dans certaines directions locales (notamment Haute Garonne ou Jura).
- publication prochaine d'un nouveau guide du télétravail
- relance des formations CHS après une année 2020 blanche
- mise à jour du protocole canicule
- tolérance zéro concernant les violences sexistes et sexuelles et formations organisées pour les acteurs de prévention

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

On ne peut qu'applaudir à tout ce volontarisme et ces bonnes intentions, mais qui malheureusement sont bien loin de leur réalisation effective.

Les délégués déplorent notamment qu'en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles, la direction ne dépasse pas le simple respect strict des procédures et n'aille pas plus loin dans la défense des victimes alors qu'il s'agit désormais d'une grande cause nationale.

Budget 2021

le budget 2021 s'élève à 30198€

Dotation initiale(94%): 28386€

Crédits mis en réserve (6%): 1812€

Formations 2019 (recyclage et initiation PSC1) non facturées : 1730€

Engagement 2021- achat de 1000 masques chirurgicaux : 70€

Crédits disponibles au 04/03/2021: 26586€

Il est à noter qu'il s'agit d'un budget appelé à être modifié en cours d'année et au gré des évolutions de la situation sanitaire et du futur groupe de travail DUERP.

De même, certaines dépenses pourraient être prise en compte pour les télétravailleurs selon les conclusions du groupe de travail.

La formation conduite CENTAURE devrait de nouveau être proposée en 2021.

La question reste en suspens concernant les sessions d'initiation et de recyclage PSC1 (secourisme).

En revanche, au regard de la jauge actuelle limitée à 6 personnes, les autres formations ne devraient pas être planifiées pour cette année.

Concernant les travaux au CFP de St Céré (accueil des futurs collègues suite restructurations), un plan de prévention doit être établi mais pas encore de budgétisation des éléments financés par le CHS-CT.

Registre santé et sécurité au travail

Trois signalements ont été enregistrés à Cahors depuis le début d'année, sur des problématiques de chauffage ,climatiseur et chasses d'eau.

Nous rappelons l'importance de saisir la fiche de signalement (dans ulyse 46) afin que les problèmes puissent être résolus rapidement.

Accident de service

Un accident a été pris en compte depuis le début d'année. Ce dernier n'a pas nécessité d'arrêt de travail.